



NOS HONORAIRES APPLICABLES AUX VENTES 2024

- **Prix inférieur à 600 000 euros : 5% TTC du prix**
- **Prix compris entre 600 000 euros et 1 500 000 euros : 4% TTC du prix**
- **Prix supérieur à 1 500 000 euros : 3% TTC du prix.**

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20% (hors transactions d'immeubles dont la date de construction est supérieure à 5 ans).